

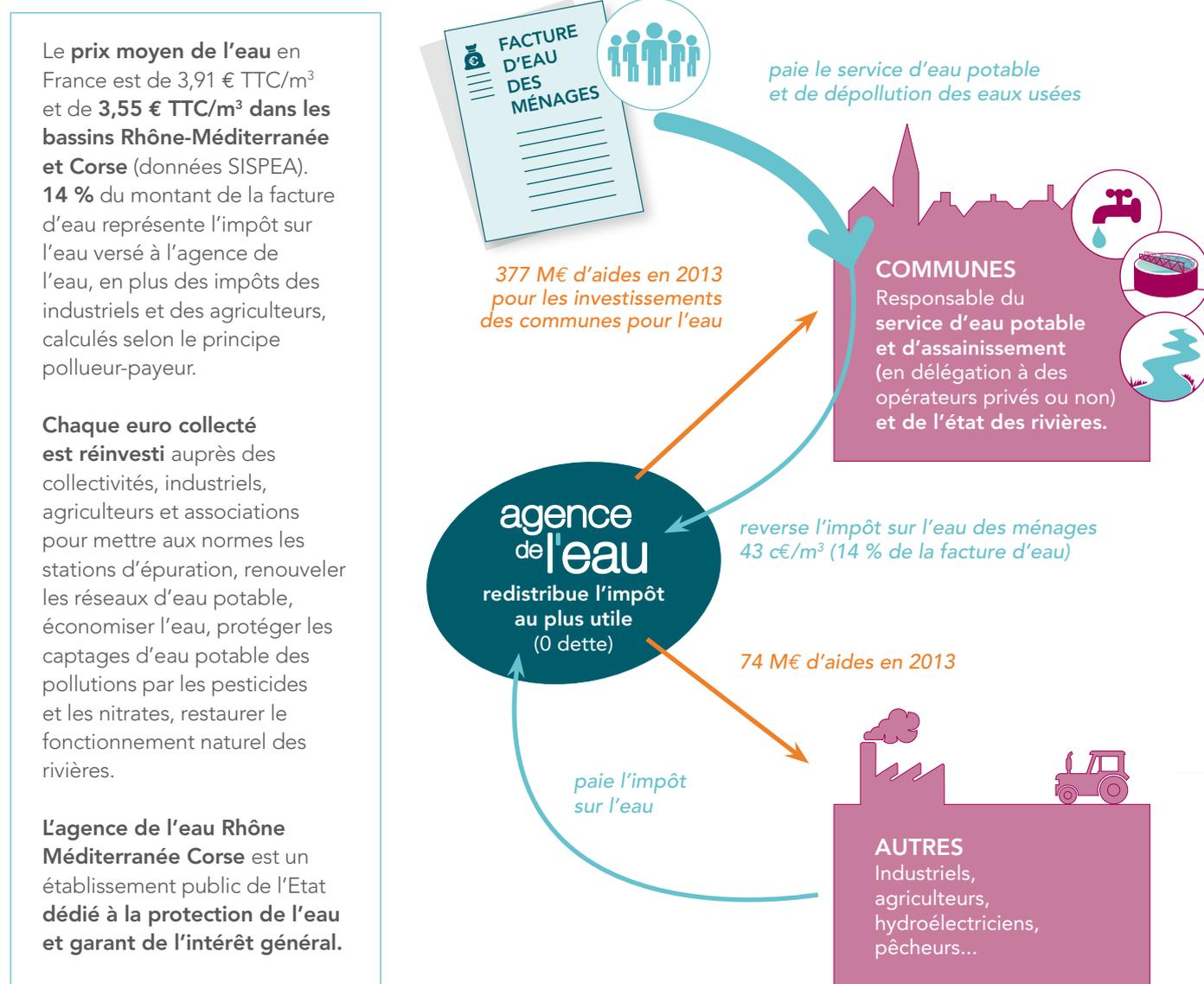
L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2013

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (37,5 millions €)

258 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 35,3 millions m³ en 2013 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (122 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

217 stations d'épuration aidées en 2013, dont 7 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (41 millions €)

2574 agriculteurs aidés en 2013 pour s'équiper d'une aire de lavage pour les pulvérisateurs de pesticides ou de matériel pour réduire l'utilisation des pesticides.

22 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (15 millions €)

35 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (53,4 millions €)

1035 km de rivières restaurées ou entretenues et 80 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1220 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 270 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

> Pour la solidarité internationale (4 millions €)

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2014

515,8 M€ DE REDEVANCES EN 2014

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

14,6 % (75,2 M€)
payés par les collectivités
comme redevance de prélèvement
sur la ressource en eau

70,5 % (363,6 M€)
payés par les ménages
et assimilés (administrations,
entreprises de service, artisans
et petites industries)
comme redevance
de pollution domestique

11 % (56,7 M€)
payés par les industriels
et les activités économiques
comme redevance
de pollution
et de prélèvement
sur la ressource en eau

0,5 % (2,7 M€)
payés par les pêcheurs,
propriétaires de canaux,
d'ouvrages de stockage
et d'obstacles
comme redevance
pour la protection
du milieu aquatique

0,7 % (3,4 M€)
payés par les irrigants
et les éleveurs
comme redevance de
pollution et de prélèvement
sur la ressource en eau

2,8 % (14,3 M€)
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des produits
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2014 (actualisation mars 2014) :

12,52 % (65,3 M€)
aux collectivités pour la restauration et
la protection des milieux aquatiques :
zones humides et renaturation, continuité
écologique des cours d'eau

53 % (276,9 M€)
aux collectivités
(bénéficiaire au prix de l'eau)
pour l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales

18,37 % (95,8 M€)
aux collectivités
(bénéficiaire au prix de l'eau)
pour la protection des captages
d'eau, la gestion de la ressource et
l'alimentation en eau potable

5,26 % (27,4 M€)
aux collectivités, aux associations,
aux organismes consulaires...
pour l'animation des politiques
de l'eau : études, connaissances,
réseaux de surveillance des eaux,
éducation, information

5,45 % (28,4 M€)
aux acteurs économiques non agricoles
pour la dépollution industrielle
et le traitement de certains déchets

0,96 % (5 M€)
à la solidarité internationale :
accès à l'eau ou à l'assainissement
pour les populations démunies

4,36 % (22,8 M€)
aux exploitants agricoles
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

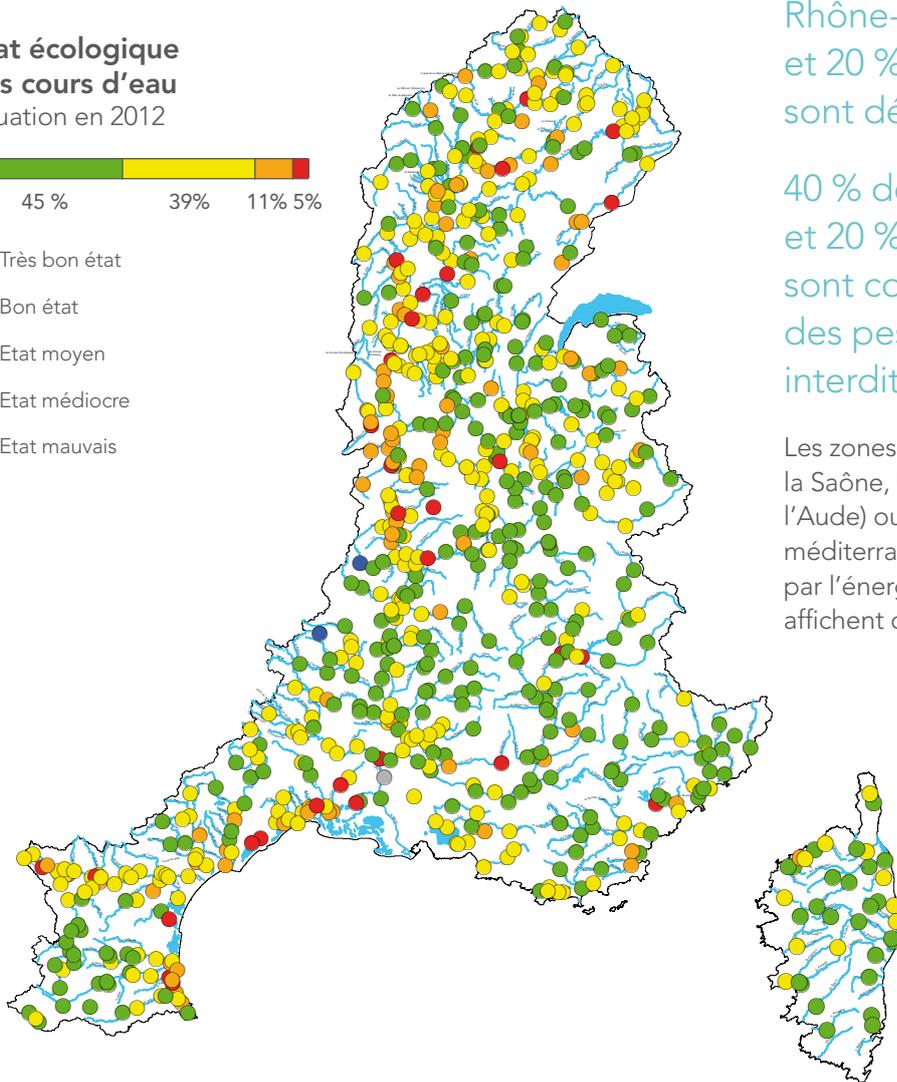
QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau

Situation en 2012



- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais



60 % des rivières du bassin Rhône-Méditerranée et 20 % en Corse sont déformées.

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes sont contaminés par des pesticides, dont certains interdits.

Les zones d'agriculture intensive (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais dans l'Aude) ou fortement urbanisées (pourtour méditerranéen) et les cours d'eau impactés par l'énergie hydraulique (nord des Alpes) affichent des états moyens à mauvais.

Données : rapport annuel de l'agence de l'eau sur la qualité des rivières.



Téléchargez l'appli qualité rivière



La nouvelle application mobile des agences de l'eau pour connaître la qualité des rivières.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



www.sauvonsleau.fr
le 1^{er} site d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
 Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr